



PREFET DE LA SAVOIE

# FORMULAIRE DE DECLARATION CREATION D'UN FORAGE

Rubrique 1.1.1.0 - Article R. 214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau)

Article L.411-1 du code minier

Le présent formulaire vous permet de déclarer vos forages au titre :

- des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement
- de l'article 131 du code minier.

**En effet, les déclarations de forage prévues par l'article L.214-3 du code de l'environnement valent déclaration au titre de l'article L.411-1 du code minier (art 1<sup>er</sup> du décret n°2006-649 du 2 juin 2006).**

Le présent formulaire ne vaut que pour la déclaration des ouvrages de forage proprement dits, et les informations qui y sont demandées sont à considérer comme un minimum de ce qui est exigé par la réglementation. Tout formulaire renseigné de façon incomplète ne pourra être instruit et sera retourné au pétitionnaire.

Par ailleurs selon la nature et le contexte du projet, le service instructeur pourra être amené à demander des compléments d'information ou d'étude.

En cas de prélèvement à partir de ces ouvrages, il pourra être nécessaire de déposer un dossier complémentaire au titre de la rubrique 1.2.1.0 du code de l'environnement. En outre, si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine, déclaration devra en être faite auprès du préfet, au titre de la législation sanitaire, ainsi qu' au maire de la commune concernée pour l'établissement de la redevance assainissement.

**Dossier à renvoyer en trois exemplaires papier à :**

**Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement Eau Forêts  
L'Adret – 1 Rue des Cévennes  
73 011 CHAMBERY Cedex  
Tél.: 04.79.71.72.63**

## Sommaire du dossier

1. Identité du demandeur (propriétaire de l'ouvrage ou maître d'ouvrage) .....	2
2. Localisation des ouvrages .....	2
3. Nature et Descriptif du projet .....	2
4. Document d'incidence : .....	5
5. Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques .....	7
Annexe 1 – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION .....	9
Annexe 2 - RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX .....	10

## 1. Identité du demandeur (propriétaire de l'ouvrage ou maître d'ouvrage)

Nom, Prénom (ou dénomination) : SNCF réseau – Infrapôles Alpes – CHAPRON Anne

Date de naissance (ou N° SIRET) : 412 280 737 14592

Adresse : 18 avenue des ducs de Savoie

Commune : Chambéry.....Code postal : ... 73000.

Personne à contacter : .....

Tel : ... 06 68 68 92 61.....Email : ... ext.clement.guyard@sncf.fr.....

## 2. Localisation des ouvrages

Commune(s) : Modane

Lieu(x)-dit(s) :

Section(s) cadastrale(s) et N° parcelle(s) d'implantation :

Section 0C parcelles 1139 (Commune de Modane)



Désignation du cours d'eau, nappe ou aquifère capté, de la nappe d'eau captée :

Code et nom de la masse d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau (si connu) :

Identification des forages:	Coordonnées		Profondeur des ouvrages (m)	Cotes approximatives de recherche d'eau		
	(Lambert II étendu)					
	X	Y				
Piézo	940939	203154	15	Mini :		
				Maxi :		
				Mini :		
				Maxi :		
				Mini :		
				Maxi :		
				Mini :		
				Maxi :		

**A joindre impérativement la situation des ouvrages (marquée d'une croix) sur:**  
**-un plan cadastral 1/2500 et un extrait de carte IGN 1/25.000**

### 3. Nature et Descriptif du projet

**Rubrique de la nomenclature eau :** 1.1.1.0 Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrains, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

L'ouvrage concerne t-il une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) :

OUI

NON

**Si déclaration d'existence :**

**Si création d'ouvrage :**

Date de réalisation : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Date prévisionnelle de commencement de travaux : 01/09/2024  
Le piézo sera présent pendant 2 ans et sera démolé en 2026.

**Si remplacement d'ouvrage:**

Date de création de l'ancien forage :  
\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Abandonné le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Identifiant Code BSS : \_\_\_\_\_ /\_(ex: 08035X0398/F) disponible à l'adresse suivante : <http://infoterre.brgm.fr/>

Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

#### USAGE DE L'OUVRAGE

**X Reconnaissance :**

X Pour la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines (piézomètre)

Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau

Analyse des eaux prélevées :  OUI  NON

Essai de pompage :  OUI  NON

Si oui :

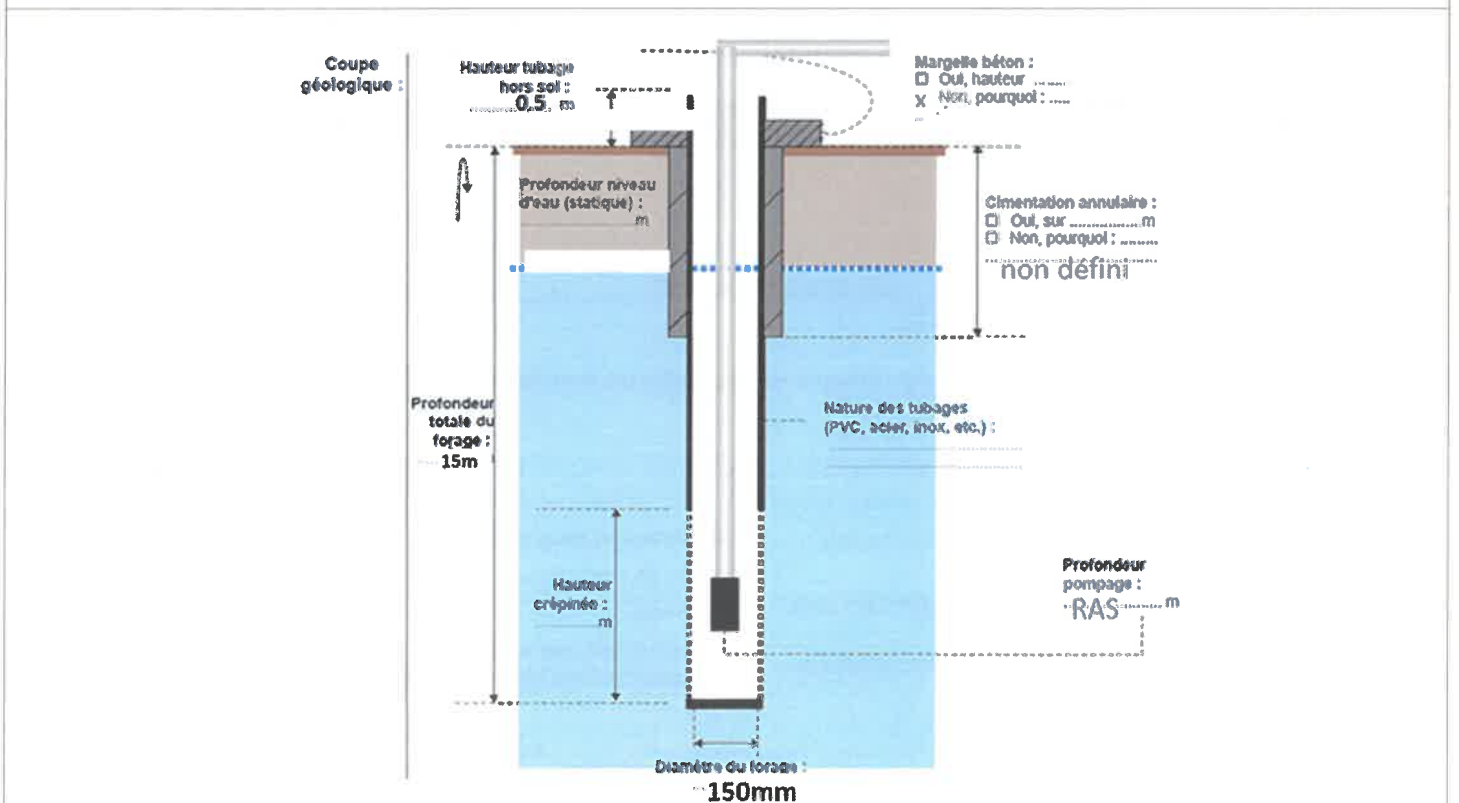
-Durée totale des essais :

-Description des paliers (débits, durées) :

-Description du pompage longue durée (débits, durée) :

	- Destination des eaux évacuées : <input type="checkbox"/> Rejet en milieu naturel <input type="checkbox"/> Raccordement à un réseau d'assainissement ( <i>joindre la convention ou l'accord du gestionnaire de réseau</i> )
<input type="checkbox"/> <b>Arrosage :</b> <input type="checkbox"/> Grandes cultures-nature des culture : .....  <input type="checkbox"/> Cultures maraîchères-nature des culture : .....  <input type="checkbox"/> Golf (surface du green :                    m <sup>2</sup> )  <input type="checkbox"/> Espaces verts  <input type="checkbox"/> Autres :	Volume total prévisionnel prélevé (m <sup>3</sup> /an) : Débit max. des pompes :    m <sup>3</sup> /h  <u>Période de pompage :</u> - Période d'arrosage : du                    au - Nombre de jours/an : - Nombre d'heures par pompage sur 24h : L'eau est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant arrosage ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si OUI, volume de la réserve (m <sup>3</sup> ) :
<input type="checkbox"/> <b>Rabattement de nappe de chantier de génie-civil :</b> <input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanent	Volume total prévisionnel prélevé (m <sup>3</sup> /an) : Débit nominal du prélèvement (m <sup>3</sup> /h) :  Rabattement de nappe : <input type="checkbox"/> Rejet en milieu naturel <input type="checkbox"/> Raccordement à un réseau d'assainissement ( <i>joindre la convention ou l'accord du gestionnaire de réseau</i> )
<input type="checkbox"/> <b>Autres (à préciser) :</b>	Volume total prévisionnel prélevé (m <sup>3</sup> /an) : Débit nominal prévisionnel du prélèvement (m <sup>3</sup> /h) :

**CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE**



La tête de l'ouvrage débouche t-elle dans un local ou une chambre de captage	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Hauteur du local ou de la chambre de comptage par rapport au terrain naturel :.....(cm)		
Capot de fermeture	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

#### 4. Document d'incidence :

##### DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DU PROJET

##### Inventaire des cours d'eau et plans d'eau dans un rayon de 500 m

Cours d'eau a proximité du site :

Nom du cours d'eau :

Distance par rapport au forage :

Débit d'étiage quinquennal (QMNA5) :

Débit habituel à la période des essais de pompage :

Les debits indiqués ci-dessus correspondent :   au site du projet

à la station hydrométrique de : .....

Plans d'eau a proximité du site :

Nom du plan d'eau (ou de son propriétaire) :

Alimentation du plan d'eau :nappe, ruissellement, prélèvement en rivière :

Distance par rapport au forage :

##### Milieus Naturels

■ L'emplacement du forage est dans ou a proximité d'une zone humide :  oui  non

- Zone humide référencée à l'inventaire départemental :  Oui  Non.

[http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/situ\\_ze.php?TZ=9](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/situ_ze.php?TZ=9)

si oui, nom : .....\*

numéro :

surface :.....

- Délimitation de la zone humide réalisée :  Oui  Non.

suivant le critère  « végétation »,  « pédologie » (critère « pédologie » nécessaire pour caractériser la limite précise de la zone humide)\*

\*Selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

##### Ouvrages Voisins

Le demandeur doit évaluer théoriquement l'influence de son projet sur les ouvrages voisins.

Lister les ouvrages (captant le même aquifère) situés à moins de 500 mètres du projet et les indiquer, ainsi que votre projet, sur un plan au 1/25.000. Vous pouvez trouver les informations sur les sites Internet suivants : <http://infoterre.brgm.fr/> ; <http://www.eaufrance.fr/>

Nom du propriétaire du forage	Usage (irrigation, piézomètre, eau potable...)	Code BSS (s'il existe)	Distance par rapport au projet(m)	(m)Profondeur (m)
Aucun forage n'a été trouvé				

Incidence des pompages sur les usages et ouvrages voisins et mesures correctrices :

#### SOURCE DE POLLUTION POTENTIELLE :

Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas aux ouvrages destinés à effectuer des prélèvements d'eau dans le cadre de la surveillance et de la dépollution des sites et sols pollués.

Distance du lieu d'implantation prévue par rapport à :	<i>minimum réglementaire*</i> (Arrêté du 11/09/2003)	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
- Une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	(200 m)	Néant
- Des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	(35 m)	Néant
- Des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	(35 m)	Néant
- Des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	(35 m)	Néant
- Des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	(35 m)	Néant
<b>Dans le cas d'un forage destiné à l'arrosage des cultures maraîchères...</b>		
- Des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	(50 m)	Néant
- Des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?	(35 m)	Néant
- Des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?	(100 m)	Néant

## L'ouvrage est-il situé ?

- En zone inondable
- Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable
- Sur un ancien site industriel
- En zone de répartition des eaux
- Sur un plan de prévention des risques naturels
- En nappe à valeur patrimoniale

## PRÉCAUTIONS PRISES EN VUE DE PREVENIR LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT (art. 7 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Evacuation des eaux de ruissellement	
Traitement et évacuation des boues, eaux extraites et déblais éventuels pendant le chantier et les essais de pompage	
Mesures ou dispositifs de protection envisagés pour prévenir la survenue de pollutions	
Description du dispositif de surveillance des débits prélevés :	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> compteur électromagnétique</li><li><input type="checkbox"/> compteur volumétrique</li><li><input type="checkbox"/> compteur horaire</li><li><input type="checkbox"/> compteur électrique de la pompe</li><li><input type="checkbox"/> autres : préciser.....</li></ul>

## 5. Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques

### NATURA 2000 :

➤ **CAS 1** : les travaux se situent :

- dans un site NATURA 2000,
- en amont, et dans un rayon de 500 m, de l'un des sites NATURA 2000 suivants : S1 - S8 - S10 – S13 – S14 – S16 – S23 - S38 - S40 – S41.
- en aval et dans un rayon de 100 m, de l'un des sites NATURA 2000 suivants : S1 - S8 - S14 – S15 - S18 – S43.

Il est **OBLIGATOIRE** de réaliser une évaluation des incidences. Sinon, le dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra pas être instruit. Un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 est à compléter et à joindre au présent document. (Article R.414-19 du code de l'environnement). Pour plus d'informations, se connecter sur le site de la DDT <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>, onglet environnement/Natura 2000 (liste et localisation des sites, description des espèces présentes).

Nom du site concerné : .....

### Conclusion : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**OUI** le projet a une incidence. L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. **Un dossier complet doit être établi.**

Ce nouveau dossier sera à joindre à la présente demande de déclaration et à remettre au service instructeur.

**NON** les travaux n'ont pas d'effet significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné.

Le formulaire simplifié, accompagné de ses pièces, est joint à la présente demande de déclaration et remis au service instructeur.

➤ **CAS 2** : dans tous les autres cas, l'évaluation des incidences se limite aux renseignements ci-dessous :

Nom du site le plus proche : .....

Distance entre le site et le projet : .....

Il est considéré que les travaux n'ont pas d'effet significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné sauf cas particulier.

### TRAVAUX SITUÉS DANS UN AUTRE SITE PROTÉGÉ :

Oui  Non.

Les types de sites possibles sont : ZNIEFF, APPB, site classé, site inscrit

Si oui, nom du site : .....

Type de protection : .....

Détails des incidences : .....

.....

.....

### COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE 2016-2021

**OF0** – S'adapter aux effets du changement climatique

**OF1** – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

**OF2** – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

**OF3** – Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

**OF4** – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau



**OF5** – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé  
**OF 5A** – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestiques et industrielles  
**OF 5B** – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques  
**OF 5C** - Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses  
**OF 5D** - Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles  
**OF 5E** – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine  
**OF6** – Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides  
**OF 6A** - Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques  
**OF 6B** - Préserver, restaurer et gérer les zones humides  
**OF 6C** - Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau  
**OF7** – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir  
**OF8** – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée**

**Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non-recevable par l'administration**

### Signature

Je certifie sur l'honneur que les informations mentionnées dans le présent document sont exactes. Je m'engage à respecter intégralement les éléments présentés ci-dessus. J'ai bien noté que le service de police de l'eau pourra demander tout élément complémentaire utile à l'instruction de cette déclaration, et que je ne pourrai commencer les travaux qu'après avoir reçu un récépissé puis un courrier autorisant la réalisation des travaux.

Date :

08/03/20

Signature du demandeur:



## 6. Annexe 1 – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

NB : à remettre au plus tard un mois avant le début des travaux (envoi en 2 exemplaires)

<b>ENTREPRENEUR</b> (déclarant pour le code minier):
Nom, prénom (ou raison sociale) :
Adresse :

<b>DEROULEMENT DES TRAVAUX</b> (art.5 de l'arrêté du 11 septembre 2003)	
Date de début :	Date de fin :
<b>Présentation sommaire des phases de déroulement des travaux :</b>	
<b>Modalités de comblement au cas où les ouvrages ne seraient pas conservés</b> ( art.13 de l'arrêté du 11 septembre 2003)	

## 7. Annexe 2 - RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX

A remettre en deux exemplaires, au plus tard deux mois après la fin de travaux au service police de l'eau et transmettre une copie au BRGM (cf. procédure code minier)

<b>DEROULEMENT GENERAL DU CHANTIER</b>						
<b>Dates des différentes opérations</b>						
Date	Opération					
<b>Principales difficultés, anomalies ou incidents :</b>						
<b>CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES</b>						
<b>Ouvrages abandonnés</b>						
Identification ouvrage			Références cadastrales			
<b>Ouvrages conservés</b>						
Identification ouvrage	Références cadastrales	Coordonnées Lambert (II étendu)		Cote NGF Tête de puits/forage	Code BSS	Prélèvement supérieur à 80 m <sup>3</sup> /h (oui/non)
		X	Y			

**Tous ces ouvrages seront localisés sur une carte au 1/25.000 et pour tous, seront joints au dossier :**

Une coupe géologique avec indication des niveaux de nappes(s) au repos (log des terrains traversés).

Une coupe technique de l'installation précisant les diamètres, les matériaux, les méthodes, ainsi que tous les éléments techniques de réalisation, notamment la profondeur de la crépine et la hauteur crépinée.

Les résultats des pompages d'essais.

Les modalités de contrôle et de suivi pour les ouvrages conservés.

Les modalités d'abandon et de comblement pour les ouvrages abandonnés.

Les résultats d'analyses.

Fait à.....

Signature

Le.....

# DLE piézomètre à Albens département de la Savoie

## Annexe au dossier de déclaration

### Présentation du projet :

Le mur de l'Oratoire se trouvant au point kilométrique PK 239+530 de la ligne ferroviaire Culoz-Modane présente des avaries et nécessite d'être conforté.

Plusieurs sondages seront réalisés en 2024 pour permettre la reconnaissance des sols et des maçonneries de l'ouvrage. Pour compléter les données et permettre de définir le type de confortement à adopter, la mesure du niveau de la nappe s'avère nécessaire.

L'objet de la présente déclaration est la réalisation d'un forage pressiométrique qui sera équipé d'un piézomètre (sondage SP1) destiné à assurer un suivi du niveau de la nappe à proximité de l'ouvrage à conforter. Aucun essai de pompage n'est prévu.

Le piézomètre sera exploité temporairement pour une durée de 2 ans. Il sera alors rebouché conformément à l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003.

La réalisation de ce forage est prévue en 2024.

- Annexe 1 : Demande de dérogation pour la suppression de la margelle en béton
- Annexe 2 : Extrait Carte IGN 15 000
- Annexe 3 : Plan cadastral 2500

### Situation de l'ouvrage



Risques de pollutions à proximité du site : (après consultation du site géoportail.gouv.fr et bases de données internes SNCF),

- Absence de périmètre de protection de captage
- Absence à proximité de décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels
- Absence à proximité de canalisations transportant des produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines
- Absence de stockages dangereux ou de produits chimiques
- Absence à proximité de bâtiments d'élevage et de parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues d'origine diverses

En cours de chantier, des mesures préventives seront adoptées par l'entreprise pour se prémunir contre toute pollution provenant de la surface à l'encontre des eaux souterraines.

## **Annexe 1 : Demande de dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003**

Le piézomètre associé au sondage SCv7 (photo ci-dessous) sera au-dessus du mur sur la piste..

A ce titre, nous demandons l'autorisation de déroger aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003 car il n'est pas possible de mettre en œuvre de margelle en béton réglementaire de 3m<sup>2</sup>, elle serait un obstacle aux circulations des piétons et risquerait d'être endommagée.

Une fermeture à clé du piézomètre sera mise en œuvre.



*Position envisagée du sondage*

## **Annexe 2 : Extrait Carte IGN - localisation du piézomètre SP1**



*Extrait de la carte IGN 1/15000*



### Annexe 3 : Plan cadastral localisation du sondage SP1

